



La lettre des acteurs en santé et sécurité au travail

Dans ce numéro

- | | |
|---|-----|
| 01 - Calendrier | p.2 |
| 02 - Journée CDG33 du 03/10 en partenariat avec la MNT et le CNFPT :
<i>Faire face aux violences dans nos collectivités</i> | p.2 |
| 03 - CNP : Mapatho Plus | p.3 |
| 04 - Témoignage : Ville de Lanton - Conseiller en Prévention | p.4 |
| 05 - Zoom mission CDG33 : Médiation | p.5 |

Journée de prévention des violences au travail



Juillet à octobre 2024

LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE, EN PARTENARIAT AVEC LA MNT ET LE CNFPT, ORGANISE UNE JOURNÉE DE **SENSIBILISATION SUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES AU TRAVAIL**. REJOIGNEZ NOUS LE **JEUDI 3 OCTOBRE 2024**, DE **9H00 À 16H00**, POUR UNE JOURNÉE RICHE EN INFORMATIONS ET EN ÉCHANGES CONSTRUCTIFS.

Objectif

Accompagner et outiller les **élus, managers, responsables RH et chargés de prévention** pour faire face aux violences internes et externes.

Pourquoi participer ?

- **Acquérir des outils pratiques** : Découvrez des stratégies efficaces pour gérer et prévenir les violences internes et externes.
- **Renforcer vos compétences** : Formez-vous aux réglementations en vigueur et apprenez à identifier les situations de tension.
- **Participer activement** : Participez à des ateliers interactifs et échangez avec les intervenants et d'autres professionnels pour des solutions concrètes.

Inscription

Inscrivez-vous dès maintenant sur la plateforme d'inscription en ligne ([IEL](#)), interface entre les collectivités et le CNFPT, avec le code **ACTU1006**. Ne manquez pas cette opportunité de renforcer vos compétences et de contribuer à un environnement de travail plus serein et sécurisé !

Lieu de l'événement

Centre de gestion de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25, rue du Cardinal
RICHAUD
33000 Bordeaux

Programme de la journée

Matin

- 9h00 : Accueil des participants
- 9h15 : Ouverture de la journée
- 9h30 : Conférence sur l'identification des violences et la réglementation
- 10h20 : Pause
- 10h40 : Ateliers pratiques
- 11h20 : Retour en grand groupe

Pause déjeuner de 12h00 à 13h00 (salle avec micro-ondes à disposition).

Après-midi

- 13h15 : Reprise des activités
- 13h30 : Conférence sur les actions préventives et les rôles des managers et responsables
- 14h20 : Pause
- 14h40 : Ateliers pratiques
- 15h20 : Retour en grand groupe
- 15h45 : Clôture et évaluation

Ne manquez pas cette journée pratique et informative pour mieux prévenir les violences au travail !

VIOLENCE



27/08 et 24/09 : Réunions du CST - FSSSCT pour les collectivités relevant du Centre de Gestion

01/08, 04/09, 18/09 et 02/10 : Conseil médical en formation restreinte

04/09 et 02/10 : Conseil médical en formation plénière (collectivités affiliées)



CNFPT

05/07 : Sensibilisation à la santé mentale [🔗](#)

PREVENTICA

08 au 10/10 : Salon Préventica à Lyon en partenariat avec l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels [🔗](#)

ANACT

17/10 : Qualité de Vie au Travail : une voie pour innover [🔗](#)



Protégez votre santé et votre sécurité au travail en regardant nos vidéos

La prévention des risques professionnels protège la santé et la sécurité de tous en identifiant et maîtrisant les dangers au travail. Le service de prévention et santé au travail propose des vidéos éducatives sur des sujets tels que le **travail sur écran** et la **gymnastique de pause** pour sensibiliser chacun à ces risques.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet pour vous tenir informé des nouvelles **vidéos** disponibles [🔗](#)



présentent



Simplifiez votre quotidien avec Mapatho Plus !

Vivre avec une maladie chronique est un défi quotidien. Avec 24 millions de malades chroniques et 15 millions d'aidants en France, nous sommes tous concernés par les pathologies chroniques. Mapatho Plus est un service innovant conçu pour simplifier la vie des malades et de leurs aidants. Découvrez comment cette plateforme peut vous aider à mieux gérer votre santé au quotidien.

Pourquoi choisir Mapatho Plus ?

Accès à des informations vulgarisées et fiables
Naviguer dans le monde de l'information médicale peut être complexe. Mapatho Plus vous propose une plateforme spécialisée pour le partage de ressources et de recommandations validées.

Des fonctionnalités diversifiées pour vous aider au quotidien

- Centres d'intérêt illimités : Configurez votre espace avec toutes les pathologies qui vous concernent.
- Recherche de professionnels : Trouvez les soignants adaptés partout en France.
- Mon parcours santé : Accédez en un clic à tous les soignants par pathologie.
- Assistance et préparation à la consultation : Facilitez vos rendez-vous médicaux avec une préparation optimisée.

Nos Engagements

Mapatho

- Économie solidaire : 150 millions d'euros économisés chaque année sur les dépenses de santé.
- Responsabilité environnementale : 10 % de notre chiffre d'affaires est reversé à des associations de patients.

Relyens

- Investissements en santé : 60 millions d'euros investis dans des sociétés innovantes depuis 2006.
Financement d'établissements de santé : 100 millions d'euros de prêts octroyés.

Comment s'inscrire ?

L'inscription à Mapatho Plus est simple et rapide. Voici les étapes pour créer votre compte :

1. Remplir le formulaire : Rendez-vous sur la page d'inscription via le lien fourni.
2. Saisir le code CDG33 : Ce code vous donne accès à la plateforme.
3. Confirmation par e-mail : Consultez vos e-mails pour confirmer votre compte (pensez à vérifier vos spams).
4. Accès à la plateforme : Utilisez le lien reçu par e-mail pour accéder à votre espace.

Inscription gratuite et facile ! Activez votre compte en quelques clics en scannant le QR code ci-dessous ou en copiant le lien : <http://www.mapatho.com/relyens61222>



Sécurité et Confidentialité

Protection de vos données

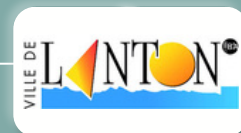
- Toutes les informations sont anonymisées et stockées en France chez un hébergeur agréé par le Ministère de la Santé.
- Nous garantissons une confidentialité totale de vos informations.

Rejoignez les 100 000 Utilisateurs de Mapatho Plus !

Ne manquez pas cette opportunité de simplifier votre gestion des maladies chroniques. Inscrivez-vous dès aujourd'hui et découvrez comment Mapatho Plus peut transformer votre quotidien. Pour plus d'informations, visitez le [site internet](#).



Johnny SAUGNAC
Conseiller Prévention



Ville de LANTON



150 agents
29 bâtiments ERP, 6 bâtiments IOP
Ville classée "station de tourisme"
avec une forte augmentation de la population en saison estivale

Trait d'union entre forêts et bassin

Pouvez-vous nous décrire vos missions au quotidien en tant que Conseiller de Prévention au sein de votre collectivité ?

“ En tant que Conseiller Prévention, je suis responsable d'un large éventail de tâches visant à garantir la sécurité et le bien-être de nos agents. Mes missions comprennent notamment le conseil en matière de prévention des risques professionnels, la gestion autonome de diverses responsabilités et la modélisation de mon temps entre le conseil de prévention et la sécurité des établissements recevant du public (ERP).

“Sécurité, bien-être et gestion des risques”

Quels types de formations sont proposés ou prévus pour les agents de votre collectivité en matière de santé et de sécurité au travail ?

“ Notre collectivité accorde une grande importance à la formation continue de nos agents dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Nous proposons une variété de formations, telles que les CACES, les habilitations électriques, la formation aux gestes de premiers secours (SST), l'HACCP pour le personnel des cuisines, la manipulation des extincteurs, SST/PCSI ainsi que des formations spécifiques telles que la santé mentale au travail. Nous prévoyons également d'introduire des formations sur la sécurité routière, l'AIPR et le PRAP dans un avenir proche.

Pourriez-vous nous donner un exemple de démarche de prévention en cours ou récemment achevée au sein de votre collectivité ?

“ Actuellement, nous sommes engagés dans la réévaluation des risques professionnels en collaboration avec le CDG 33 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde). Cette démarche, lancée en début d'année, vise à l'identification des risques, l'évaluation des dangers et la mise en œuvre de mesures préventives appropriées pour nos agents. En parallèle, nous prévoyons d'effectuer un diagnostic sur la question des Risques Psychosociaux (RPS) au cours du prochain semestre, toujours en partenariat avec le CDG 33.

Quelle est la valeur ajoutée du nouveau logiciel "AGIRHE RH" module "document unique" utilisé par votre collectivité ?

“ Le logiciel "AGIRHE RH" et son module "document unique" offrent plusieurs avantages significatifs pour notre collectivité. En plus de sa facilité d'utilisation au quotidien, il permet une extraction des données par unité de travail ou par service. De plus, la production simplifiée de PAPRIACT lors des réunions du Comité Social et Technique (CST) ou la collaboration avec les chefs de service sur les futurs projets sont des fonctionnalités très appréciées.

Zoom sur la mission de médiation au sein du CDG33



La médiation est un mode de règlement alternatif des conflits, qui permet de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends.

La médiation fait intervenir une tierce personne neutre et impartiale dans un litige ou un conflit.

Le médiateur :

- Entend chaque partie dans un cadre bienveillant et confidentiel,
- Facilite la compréhension des besoins et points de vue de chaque partie par l'autre,
- Permet aux parties de déterminer par elles-mêmes une solution durable et souvent plus efficace qu'à l'issue d'une procédure contentieuse.

Le médiateur du Centre de Gestion de la Gironde est un professionnel exerçant en toute indépendance. Il est qualifié et formé à la médiation. Il ne favorise aucune partie mais agit avec impartialité. Il est tenu au secret et à la discrétion professionnelle. Il intervient en toute confidentialité.

Le rôle du médiateur est d'amener les personnes à renouer le dialogue, à échanger leurs points de vue et à chercher elles-mêmes les bases d'un accord durable et acceptable, tenant compte des besoins et des intérêts de chacun. Le médiateur facilite l'expression des parties et les fait réfléchir à chaque étape de la médiation. Il éclaire sur les sources du désaccord et veille à ce que toutes les pistes de solution soient envisagées.

Les centres de gestion, tiers de confiance auprès des élus employeurs et de leurs agents, se sont vu confiés par le législateur, la mise en œuvre de 3 types de médiations :

- La médiation préalable obligatoire,
- La médiation à l'initiative du juge,
- La médiation à l'initiative des parties.

Pour aller plus loin : ressources "médiation" 

	Médiation préalable obligatoire	Médiation à l'initiative des parties	Médiation à l'initiative du juge
Quand ?	Dans le délai de deux mois à l'encontre d'une décision litigieuse.	À tout moment en dehors d'une procédure juridictionnelle, ou au cours d'une procédure juridictionnelle.	À tout moment d'une action juridictionnelle.
Saisine par qui ?	Saisine effectuée uniquement par l'agent. Même si l'employeur a conventionné avec le CDG33 pour cette mission, il peut toujours refuser d'entrer en médiation, de même que l'agent.	L'agent et/ ou la collectivité employeur ont chacun la possibilité de faire appel à un médiateur du CDG33.	Au cours d'une procédure contentieuse dont il est saisi, le juge administratif propose une médiation aux parties.
Par qui ?	Le médiateur du CDG33		
Durée ?	Environ 3 mois	Pas de délai fixé	Fixée par le juge administratif
Coût ?	Chaque litige soumis aux médiateurs du CDG33 donnera lieu de la part de la collectivité au versement d'une participation financière établie selon qu'elle est affiliée ou non au CDG Aucune participation financière de l'agent.		
Interruption des délais de recours contentieux ?	Oui	Oui	La juridiction étant saisie, les délais de recours contentieux ont déjà été respectés.
Type de contentieux ?	Uniquement dans 7 cas de décisions individuelles défavorables (article 2 du Décret n°2022-433 du 25 mars 2022).	Tout type de contentieux, sauf : les avis ou décisions des instances statutaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions (article 25-2 de la loi du 26/01/1984).	
Tarification	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les collectivités affiliées : forfait de 150 € pour la prise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur (incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties). • Pour les collectivités non affiliées : forfait de 250 € pour la prise en compte et l'examen du dossier soumis au médiateur (incluant 2 heures au maximum d'intervention avec les parties) <p>➤ Participation financière de 50 € par heure de médiation supplémentaire</p>		



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux cedex



05 56 11 94 31



www.cdg33.fr



LinkedIn



Direction Santé et Sécurité au Travail



spst@cdg33.fr